



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 21 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250519-D00182210-DE

EXTRAIT N°001822
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 19 mai 2025

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BALESTIBAUD

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 19 MAI 2025

N° de Rapport : 25-029
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 11 AVRIL 2025

Le vendredi 11 avril 2025, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 09h30, au sein du Siègè situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 11 AVRIL 2025

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

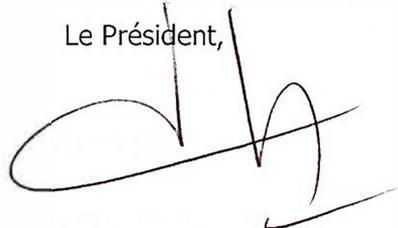
Voix POUR : 5

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 11 avril 2025.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 21 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250519-D00182310-DE

EXTRAIT N°001823
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 19 mai 2025
—————

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : BORDEAUX LOUCHEUR 2 RUE JULES BADAL-DEMANDE
AUTORISATION DE REGULARISATION ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE
RESEAUX**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres
en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs
présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 5

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de servitude de passage piétons et de réseaux au profit de la parcelle IB 94, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 mai 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250519-D00182410-DE

EXTRAIT N°001824
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 19 mai 2025
—————

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BALESTIBAUD

**II. DELIBERATION : BORDEAUX RESIDENCE LES RIVES DE GARONNE-DEMANDE
AUTORISATION DE CESSIION DES ESPACES COMMUNS A L'ASL**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres
en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs
présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

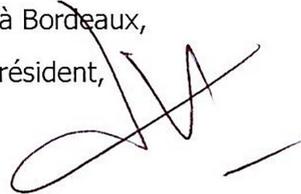
Voix POUR : 5

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte de cession des espaces communs au profit de l'ASL, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 21 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250519-D00182510-DE

E X T R A I T N°001825
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 19 mai 2025

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : BORDEAUX BENAUGE-DEMANDE AUTORISATION SIGNATURE ACTE PUBLICATION SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE RESEAU DE CHALEUR URBAIN AU PROFIT DE BORDEAUX METROPOLE

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 5

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité en vertu des délégations de signature en vigueur, à signer l'acte notarié de régularisation de l'autorisation de passage, valant convention de servitudes signée au profit de Bordeaux Métropole, avec faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 21 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250519-D00182610-DE

EXTRAIT N°001826
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 19 mai 2025
—————

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Monique BALESTIBAUD

II. DELIBERATION : RESIDENCE LES GRAVELOTS - CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS, DE 19 PARKINGS ET D'UN 1 COMMERCE SITUÉE 49-51 AVENUE DE LA MAIRIE – LEGE CAP-FERRET – VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 5

DELIBERE

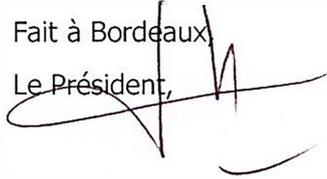
ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient, le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau valide à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à demander :

- les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- de procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- de signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- de demander les subventions,
- de négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- de solliciter le Conseil Départemental, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- de signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 21 mai 2025
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20250519-D00182710-DE

EXTRAIT N°001827
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 19 mai 2025
—————

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

**II. DELIBERATION : 24 AVENUE DE LA PRESQU'ILE LEGE CAP FERRET -
ACQUISITION D'ENVIRON 3 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 3 PLACES DE
STATIONNEMENT – DEMANDE DE VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

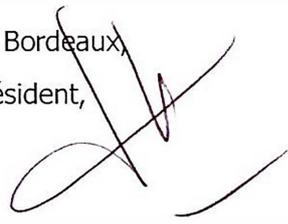
Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 mai 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20250519-D00182810-DE

E X T R A I T N°001828
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 19 mai 2025

Aujourd'hui, le **lundi dix-neuf mai deux mille vingt-cinq**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ - Président.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM
M. Gérard NOËL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

II. DELIBERATION : 9 RUE PONTET AMBARES ET LAGRAVE - ACQUISITION
D'ENVIRON 15 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 30 PLACES DE STATIONNEMENT -
DEMANDE DE VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 4

M. GUENDEZ ne prend pas part au vote ni aux débats

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

Fait à Bordeaux,

Le Président,

